



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2024.09.73 du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Saison culturelle 2024/2025 à Versailles. Programmation et demandes de subventions auprès de divers organismes.

Date de la convocation : 19 septembre 2024
Date d'affichage : 27 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER.
M. Jean-Yves PERIER (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Xavier GUITTON (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Florence MELLOR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses et recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 933 « culture » sur les articles par fonction et nature concernées.

-
- La ville de Versailles dispose d'une image culturelle exceptionnelle grâce à son histoire et concentre sur son territoire des institutions culturelles remarquables, un tissu associatif très dense et un patrimoine exceptionnel, qu'il soit construit ou végétal.

La valorisation de ce capital est un enjeu culturel, éducatif, social et économique.

La marque de la politique culturelle de la Ville est à la fois de valoriser ce patrimoine et de le prolonger par la formation artistique et l'ouverture à la création.

Au cœur de ce dispositif se trouvent les établissements culturels municipaux : l'École des Beaux-Arts, l'Université ouverte de Versailles (UOV), la Bibliothèque centrale et son réseau, le Carré à la farine, le Musée Lambinet et l'Espace Richaud, ainsi que les Archives municipales.

La direction des Affaires culturelles et ces établissements mènent, chaque saison, des actions culturelles en dialogue constant avec les autres acteurs culturels du territoire.

Le programme culturel de la saison 2024/2025 est marqué par la cohérence de ses actions et son ouverture à tous les publics, notamment le public jeune, les familles et les personnes éloignées de la culture.

La programmation est par ailleurs accompagnée de nombreuses actions de médiation culturelle (visites, ateliers, spectacles...) menées à destination de tous les publics tout au long de l'année.

- Les événements décrits ci-dessous, notamment les expositions, sont susceptibles d'être soutenus financièrement par divers organismes publics - dans le cadre de leur politique de soutien aux projets culturels des collectivités territoriales - et ce conformément à la volonté de la Ville de renforcer la dimension partenariale et le financement croisé de son action culturelle.

Certains projets d'investissement comme les opérations de numérisation ou d'informatisation, les acquisitions d'œuvres ou leur restauration peuvent également faire l'objet d'un soutien financier particulier de l'Etat.

Pour en bénéficier, il revient au Conseil municipal de formaliser ses demandes de subventions par la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de la ville de Versailles dont la brochure est annexée à la présente délibération et décrite ci-dessous :
 - les Journées européennes du Patrimoine sur le thème « Patrimoine vivant » et « Patrimoine du sport », les 21 et 22 septembre 2024, seront l'occasion d'ouvrir au public plus de 30 sites à Versailles ;
 - la programmation du théâtre Montansier, riche en créations, mettra à l'honneur dès fin septembre 2024 tant le répertoire classique que les jeunes talents et auteurs contemporains. Elle est destinée à tous les publics, y compris les plus jeunes ;
 - la programmation des conférences de l'Université ouverte de Versailles sera inaugurée le 23 septembre 2024 par la conférence sur « L'art de bien vieillir » prononcée au théâtre Montansier par Marie de Hennezel, psychologue-clinicienne et écrivaine, en dialogue avec Olivier Le Naire ;
 - la 13^{ème} édition de la Nuit de la création, parcours urbain dans la jeune création, aura lieu le 5 octobre 2024. Cette année encore, elle est conçue comme une déambulation autour de la création contemporaine dans les différents quartiers de Versailles (Espace Richaud, Ecole des Beaux-arts, Atelier numérique, Cinéma le Roxane, Université ouverte, Rotonde, Conservatoire à rayonnement régional, Bibliothèque centrale) ;
 - l'exposition « Oiseaux » se tiendra au Carré à la farine du 30 septembre au 13 octobre 2024 ;
 - l'exposition « Aux couleurs de l'amour » se tiendra dans la salle des collectionneurs d'aujourd'hui du musée Lambinet jusqu'au 14 février 2025 ;
 - l'exposition consacrée à l'artiste contemporain « Duy Anh Nhan Duc – Les cimes de l'asphalte » se tiendra à l'espace Richaud du 25 octobre 2024 au 26 janvier 2025 ;
 - l'exposition « Zola Photographe » se tiendra à l'espace Richaud du 19 février au 27 avril 2025 ;
 - la 17^{ème} édition du salon du livre d'histoire Histoire de Lire, aura lieu les 22, 23 et 24 novembre 2024. Elle se déploiera à nouveau à l'hôtel de ville, à l'hôtel du département et à la préfecture avec des incursions au théâtre Montansier pour la séquence d'ouverture et au cinéma « Le Roxane ». La journée du vendredi sera consacrée aux publics scolaires ;
 - la braderie du livre du réseau des bibliothèques se tiendra à l'Hôtel de ville de Versailles le 7 décembre 2024 ;
 - la 14^{ème} édition du festival Versailles au son des orgues aura lieu du 1er au 22 décembre 2024 sous la direction artistique de Jean-Baptiste Robin, organiste et professeur au Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;
 - la 8^{ème} saison du programme Poésie Ouverte, de novembre 2024 à avril 2025, sera à nouveau l'occasion de découvrir la poésie contemporaine à travers un cycle de lectures-rencontres portés par les auteurs eux-mêmes, à l'Atelier numérique ;

- La 7^{ème} édition du Festival des langues classiques aura lieu sur le thème « Nourrir les Dieux et les Hommes », les 7 et 8 février 2025. Pendant deux jours, le latin, le grec ancien et le chinois classique seront à nouveau à l'honneur dans les salons de l'hôtel de ville et à l'auditorium de l'Université ouverte de Versailles, avec des représentations, des ateliers, des rencontres avec des auteurs ;
 - la 9^{ème} édition du festival Electrochic aura lieu du 17 au 29 mars 2025. Le festival mettra en avant les grands noms du genre electro, tout en se faisant l'écho de la jeune scène foisonnante sur le territoire du Grand Versailles ;
 - la 9^{ème} édition du festival du « Baz'arts des mômes » destiné au jeune public à l'échelle du quartier de Porchefontaine est le fruit d'une collaboration étroite entre la Direction des affaires culturelles et la Maison de quartier. De nombreux artistes et associations, deux compagnies en résidences localisées sur le territoire : le chapiteau Méli-Mélo et l'Académie internationale des arts du spectacle (AIDAS), ou encore la bibliothèque y contribuent activement. Spectacles, concerts, performances, ateliers pour les enfants, les adolescents et leurs familles auront lieu dans le quartier de Porchefontaine du 19 au 30 mars 2025 ;
 - la 3^{ème} édition de la Biennale d'architecture et de paysage (BAP) d'Ile-de-France du 6 mai au 13 juillet : le parcours principal associera l'Ancienne Poste, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, le Potager du Roi, le Château de Versailles, le musée Lambinet et l'espace Richaud ;
 - la Nuit européenne des musées, le 17 mai 2025, sera l'occasion d'offrir au public une proposition commune au musée Lambinet et à l'espace Richaud. Conférences, lectures et performances d'artistes animeront le jardin du musée Lambinet et l'espace Richaud ;
 - la 29^e édition du festival Le Mois Molière aura lieu du 1^{er} au 30 juin 2025. Il proposera une programmation très riche présentant notamment les créations des compagnies en résidence, en avant-première avant le festival « Off » d'Avignon ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions du Conseil départemental des Yvelines, notamment dans le cadre de l'aide aux manifestations culturelles attractives et de l'aide à la restauration et à la numérisation d'archives ou de tout fonds patrimoniaux ;
 - 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, notamment dans le cadre de l'aide aux festivals et de l'aide aux manifestations littéraires ;
 - 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de France et du Ministère de la Culture, notamment pour :
 - le festival Le Mois Molière,
 - l'ensemble des expositions de la saisons culturelles 2024/2025,
 - les programmes de numérisation des fonds et collections des Archives communales,
 - le soutien aux acquisitions du musée Lambinet via le fonds régional d'acquisition des musées (FRAM),
 - la restauration et la conservation des œuvres des établissements culturels de la Ville ;
 - 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme public ou privé en vue d'obtenir des subventions pour le financement de la programmation culturelle 2024/2025 et des actions de soutien à la création et de valorisation du patrimoine, notamment grâce à des actions de mécénat pour lesquelles la Ville peut remercier ses soutiens jusqu'à 25% du montant du don ;
 - 6) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces demandes.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 49 voix

Madame Anne-Lys de Haut de Sigy ne prend pas part au vote.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.